7 ESPACES PARISIENS POUR L'INSERTION

POUR LES HABITANTS DES 8°, 17° ET 18°

EPI CHAMPIONNET

•192, rue Championnet - 75018 Paris **01 53 06 71 18**

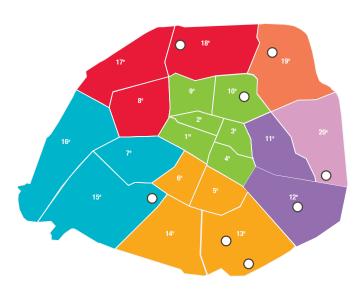
M° GUY MÔQUET / BUS: 21-31-60

POUR LES HABITANTS DES 1er, 2e, 3e 4e,9e ET 10e

EPI CHÂTEAU-LANDON

•44, rue du Château-Landon - 75010 Paris **01 44 78 32 00**

M° STALINGRAD / BUS: 26-46-54



POUR LES HABITANTS DU 19e

EPI FLANDRE

•114, av. de Flandre 75019 Paris

01 53 35 52 19

M° CRIMÉE / BUS: 54

POUR LES HABITANTS DU 20°

EPI BUZENVAL

•79, rue Buzenval 75020 Paris

01 43 58 00 62

M° BUZENVAL / BUS: 57

POUR LES HABITANTS DES 11° ET 12°

EPI 11/12

•125 bis, rue de Reuilly 75012 Paris

01 71 28 09 79

M° DAUMESNIL / BUS: 29-46-64

POUR LES HABITANTS DES 7°, 15° ET 16°

PI MOISANT

•14, rue Armand Moisant 75015 Paris

01 56 54 45 00

M° MONTPARNASSE BUS: 88-70-92-94-96-95



M° PLACE D'ITALIE / BUS : 47-57

POUR LES HABITANTS DES 5°, 6°

•14. rue des Reculettes

(demandes de RSA et

accompagnement)

01 53 55 29 00

13e ET 14e

EPI ITALIE

75013 Paris

• 163, av. d'Italie 75013 Paris (accompagnement)

01 71 28 27 50

M° PORTE D'ITALIE / BUS: 47 / T3A





espaces parisiens pour

l'insertion

Vous serez accueillie dans l'EPI correspondant à votre adresse de résidence (carte au verso).

Les EPI sont des structures d'accompagnement social et professionnel de la Ville de Paris, qui travaillent en partenariat avec Pôle emploi, la Caf de Paris et les Services sociaux de proximité (SSP).

Les services en EPI

L'accueil pour déposer votre demande de RSA

- vous informer sur le RSA;
- · faire votre demande avec vous;
- vous aider pour les autres droits (Protection universelle maladie (PUMa), Complémentaire santé solidaire (CSS), etc.);
- vous orienter vers l'établissement qui assurera votre accompagnement, en fonction de votre situation.

La mise en place de votre accompagnement

Dans le cadre de votre suivi RSA, une équipe de professionnel·le·s (travailleurs sociaux, conseillers d'insertion et conseillers Pôle emploi) vous donneront rendez-vous pour :

- faire le point sur votre situation sociale et professionnelle ;
- vous informer et vous accompagner pour faire valoir vos droits;
- vous orienter vers un accompagnement adapté;
- vous informer et vous aider dans le choix de formations ;
- · vous accompagner vers l'emploi.

La mise à votre disposition

- des offres d'emploi et de formation ;
- d'un espace numérique avec la possibilité d'être accompagnée pour l'utiliser;
- d'informations sur les événements emploi, santé et culture du territoire :
- d'une documentation spécialisée sur l'emploi.

Sur rendez-vous:

- une permanence de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) à l'EPI Championnet (ouverte à tous les EPI);
- des permanences juridiques gratuites;
- des ateliers pour la création d'entreprise.











